

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

**SERVICES TECHNIQUES**

VB/PB/MG

**DECISION N° ST23-07602**

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4<sup>ème</sup> alinéa dudit article,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour l'animation d'une promenade pédagogique sur la découverte de la biodiversité à l'occasion du Mois de l'Environnement 2023,

CONSIDERANT la proposition faite par l'association LPO IDF,

**DECIDE**

**Article 1**

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat pour l'animation d'une promenade pédagogique sur la découverte de la biodiversité (C202318) est attribué à l'association LPO IDF sise Parc Montsouris, 26 boulevard Jourdan - 75014 PARIS pour un montant de 270 € TTC.

La prestation se déroulera le 19 avril 2023 de 14h30 à 17h avec un départ du parc Balzac.

**Article 2**

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

**Article 3**

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**Article 4**

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait à VILLEPARISIS, le 16 février 2023

La Directrice Générale des Services,  
Valérie BESSIERE

Accusé de réception en préfecture  
077-217785144-20230220-ST23\_07602-AI  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023



## Contrat de prestation pour le mois de l'environnement 2023

**ENTRE LES SOUSSIGNEES,**

**Mairie de VILLEPARISIS**  
32, rue de Ruzé  
77270 VILLEPARISIS

CI-APRES DÉNOMMÉE « **le client** »

ET

**L'association LPO IDF**  
Parc Montsouris  
26, boulevard Jourdan  
75014 PARIS  
Représentée par M. MAGNE, Responsable délégation LPO IDF,

CI-APRES DÉNOMMÉE « **le prestataire** »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT**

La prestation objet du présent contrat est de réaliser une animation sur la « découverte de la biodiversité ».

L'atelier prendra la forme d'une promenade pédagogique pour 15 personnes.

**ARTICLE 2 : DATE ET LIEU**

La prestation se déroulera le 19 avril 2022 de 14h30 à 17h00.

Lieu : Parc Balzac, 60 rue Jean Jaurès – 77270 VILLEPARISIS.

**ARTICLE 3 : COUT DE LA PRESTATION**

Le contrat est conclu à prix global et forfaitaire.

Il est réputé comprendre toutes les sujétions nécessaires à l'exécution de la prestation.

Le prix est ferme.

Le coût de la prestation est fixé à 270 € TTC.

Le règlement s'effectuera après service fait, sur présentation d'une facture.

**ARTICLE 4 : ASSURANCES**

Le prestataire déclare avoir souscrit une assurance couvrant ses biens, son personnel et les biens qu'il aurait loués ou qui lui seraient prêtés. Celle-ci couvre les dommages causés à la ville dans le cas où sa responsabilité serait engagée.

**ARTICLE 5 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Toute modification du contrat devra faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

**FAIT A VILLEPARISIS**

Le 27/01/2023

Pour LA VILLE,  
La Directrice Générale des Services

  
Valérie BESSIERE

Pour LE PRESTATAIRE,  
L'association LPO IDF

Jean-François MAGNE

  
  
LPO Ile-de-France  
Parc Montsouris, 26 boulevard Jourdan 75014 PARIS  
Téléphone : 01 53 58 58 38  
Email : ile-de-france@lpo.fr  
Site internet : lpo-idf.fr

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20230220-ST23\_07602-AI  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

